

## REUNION D'INFORMATION

### Sécurité des Machines :

ce qui change début 2010 avec la nouvelle Directive 2006/42/CE

**Le mardi 19 janvier 2010, de 8h30 à 11h30, à la CRI Midi-Pyrénées**

5 rue Dieudonné Costes – 31700 Blagnac

Les machines mises sur le marché en Europe doivent porter le marquage CE. Il atteste qu'elles respectent les exigences réglementaires qui leur sont applicables. A partir du **29 décembre 2009**, les exigences techniques relatives aux machines évolueront de même que les modalités d'attestation de la conformité à ces mêmes exigences. Il est donc indispensable que les entreprises de Midi-Pyrénées, qui conçoivent, fabriquent, utilisent, réparent ou importent des machines, s'informent et se préparent.

### PROGRAMME

8h30 Accueil des participants

9h **Introduction et présentation du Réseau Entreprise Europe par Jean Louis FALCOU,**  
*Responsable du Service Europe-Innovation-R&D de la CRI Midi-Pyrénées*

9h15 **Les nouveautés de la Directive 2006/42 par Patrick CAUDRELIER, APAVE**

- Contexte réglementaire de la législation relative aux Machines
- Evolution du champ d'application (quasi machine, limites avec d'autres directives, exclusions, ...)

10h15 *Pause café*

- Les procédures de certification de la conformité (auto certification, examen CE de type, reformulation des exigences essentielles, déclaration de conformité, ...)
- Les éléments de justification (analyse des risques, dossier technique, normes, ...)

**Questions / Réponses**

### BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner **avant le 12 janvier 2010** à Corinne Bonnet : [corinne.bonnet@midi-pyrenees.cci.fr](mailto:corinne.bonnet@midi-pyrenees.cci.fr) -  
Fax : 05 62 74 20 20 – Tél : 05 62 74 20 32

Organisme/Société .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Email .....

Participera

Ne participera pas